

COMMUNIQUE DE LA SIXIEME ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES AUTORITES ANTI-CORRUPTION D'AFRIQUE (AAACA)

La 6^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA) s'est tenue les 31 juillet et 1^{er} août 2023, à Johannesburg en République d'Afrique du Sud. Trente-deux (32) pays membres et des partenaires techniques et financiers, dont la Banque Africaine de Développement, le Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la Corruption, la GIZ, l'APNAC, UNODC, AUPAPS, GABAC, ARIN-EA, IAACA ont pris part à cette rencontre.

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par son Excellence Monsieur Ronald Lamola, Ministre de la Justice et des Services Correctionnels.

Dans son allocution, le Ministre a salué le choix du thème général de cette Assemblée Générale « **Promouvoir l'engagement citoyen dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, gage du développement holistique du continent africain** ».

Il a encouragé les institutions membres de l'AAACA à continuer leurs efforts et a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre toutes les associations africaines de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites.

Au terme de deux jours de débats fructueux,

Nous, membres de l'Assemblée Générale,

CONCIENTS que la corruption et les flux financiers illicites minent le développement holistique du continent africain ;

CONSIDERANT que la corruption et les flux financiers illicites privent nos pays de ressources qui pourraient financer des activités de développement telles que la santé, l'éducation et les infrastructures, entraînant de ce fait la paupérisation de nos populations ;

RECONNAISSANT la promotion d'un engagement citoyen dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites à travers la collaboration entre toutes les institutions nationales engagées dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ;

SE FELICITANT des progrès déjà réalisés par l'Association dont l'opérationnalisation a été assurée par le Secrétariat Général ;

NOTONS AVEC SATISFACTION les activités que le Secrétariat Général a initiées pour la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée Générale Annuelle ;

AYANT A L'ESPRIT que pour bien mener ses missions, le Secrétariat Général a besoin d'être renforcé en ressources humaines, financières et matérielles ;

CONSCIENTS de l'obligation qui incombe à chaque membre de l'Association de s'acquitter régulièrement de ses cotisations ;

CONVAINCUS que le renforcement de la collaboration entre les institutions membres est un passage obligé pour gagner la bataille contre la corruption et les flux financiers illicites ;

1. **ADOPTONS** les Statuts harmonisés des versions française, anglaise et arabe de l'AAACA ;
2. **ADOPTONS** le Plan Stratégique 2024-2028 de l'AAACA;
3. **ADOPTONS** le Manuel de procédures administratives et financières sous réserve de l'ajuster au Règlement financier ;
4. **RENVOYONS** à la prochaine Assemblée Générale l'adoption du Règlement financier et l'analyse du Code d'éthique et de déontologie après y avoir intégré les observations du comité exécutif ;
5. **EXPRIMONS** notre gratitude au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour avoir accueilli et organisé la réunion de la 6^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'Association des Autorités Anti- Corruption d'Afrique ;
6. **EXPRIMONS** nos remerciements aux organisateurs de la rencontre, et tous les autres partenaires de continuer leur accompagnement dans l'accomplissement des actions envisagées ;
7. **APPROUVONS** les plans d'action pour la mise en application des Mémoires d'Entente de l'AAACA avec PIAC-BAD d'une part et le CCUAC d'autre part ;
8. **CREONS** le Centre africain de recherche et des études relatives à la lutte contre la corruption ;
9. **MANDATONS** le Professeur Augustin MWENDAMBALI pour élaborer une note technique relative aux critères de sélection des pays devant accueillir le Centre africain de Recherche et d'Etudes Anti-Corruption dans un délai de 30 jours à partir du 1^{er} août 2023 ;
10. **Fixons** le 1^{er} octobre 2023 comme date limite aux membres pour présenter leur candidature afin d'abriter le Centre africain de recherche et d'Études anti-corruption.
11. **ORGANISONS** d'ici 4 mois une réunion virtuelle de l'Assemblée Générale en session extraordinaire pour désigner le pays qui abritera le Centre africain de Recherche et d'Etudes Anti-Corruption ;

12. **ATTRIBUONS** le marché d'audit des comptes de l'AAACA au soumissionnaire le moins disant ;
13. **Approuvons** la désignation de Mme Rose NIZISHEMEYE pour assurer l'intérim du secrétaire général jusqu'à l'élection d'un nouveau secrétaire général, à charge pour le président de l'AAACA de saisir officiellement le gouvernement du Burundi pour la transmission de trois candidatures au poste de secrétaire général ;
14. **Approuvons** la proposition de la République du Mali pour accueillir la 7^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'Association des Autorités Anti- Corruption d'Afrique.

Fait à Johannesburg, le 1^{er} août 2023